témois. Elle ajoute que le juge d'instruction aux vel entretion avec M. Clémenceau. , 14 janvier. — On assure au Palais de justic Floquet, commejal. de Freycinet a été entendi de par M. Franqueville.

UNE INTERPELLATION 11 janvier. — M. Argelès doit déposer un d'interpellation portant sur les points

aus: ...

1 La reconstitution du Panama.

2 L'état des négociations entre les liquidateurs rédit foncier et avec les syndicats privés.

3 L'attitude du gouvernement devant ces deux ons. LES PORTEURS DE PANAMA

, ti janvier. — La Commission, char projet de Ramel relatif aux porteurs d' attions de Panana s'est réune aujourd t tous les jours de façon à déposer dan félai possible un projet définitif. HAUSSE A LA BOURSE

is, 11 janvier. — Aujourd'hui, nouvelle ha Walble à la Bourse.

M. CARNOT & M. BAHLAUT is, 11 janvier. — La *Cocarde* a donné, ce soir, information, que nous avons publiéo hier, re léposition faite par M. Baihaut au juge d'in me M. Franqueville lui demandait pourquoi scamolé le rapport Rousseau, M. Baihaut aur

épondu:

« C'est sur le conseil de mon collègue, M. Sadi Carnot
unistre des finances, que j'ai arrèle la publication da apport Rouseau, M. Sadi Carnot n'e même dit textuel ement: « Si vous publics le rappori de M. Rousseau émission exer impossible, »

L'Agence Haoas d'ément cette information dans les ter

L'Agence Hoors dément cette information de souvants :
« Un journal de ce soir éponce en l'attribuant à M. Baï att déposant devant M. Franqueville, une allégation soolument fantse.
» M. Sadi Carnot, ministre des finances en 1886 n'a communique rapport flousseau que ce qui en a été communique rapport flousseau que ce qui en a été communique rapport flousseau que ce qui en a été communique rapport flousseau que ce qui en a été communique rapport flousseau que ce qui en a été communique rapport flousseau que ce qui en a été communique le partir RADICAL

is, 11 janvier. — Le leader si connu du parti radi. Clémencean, se sent tellement atteint, tellemen cé nème — nous en avons touché quelques mots curs reprises — qu'il se voit dans l'impossibilité d'aver la direction de ce part. st. N. Floquet, remercie fort durement hier par } obre, qui lui succède. UN NOUVEAU GROUPE

Une quanzaino de députés nouveaux, c'est à dire étu-dans un des bureaux de la Chambre, alin d'examiner 3 ne serait pas nécessaire de créer un groupe à part. L'avis enis dans cette réunion était qu'il conviendral peut-être de se séparer des anciens députés. On a agite la question de la dissolution qui a été reco-nue comme se posant d'une façon à peu près incluctable mais on s'est rangé à l'opinion que si l'on y était accul il ne serait pas mauvais de voter tout d'abord le proje l'ubbard sur la limitation des dépenses electorales.

LA DISSOLUTION en parle beaucoup et l'opinion générale est qu'on qu'on va s'y trouver acculé. La question touchant nouveaux intérêts est naturellement diversement

à de nouveaux intérêts est naturellement diversement examinée.

Les radicaux, devenus, depuis la crise d'hier, partisans de cette tidée, estiment qu'il faudrait que la dissolution fut prononcée de suite. Cela tient à ce que, dans l'affaire du Pranana, il n'y a, jusqu'à présent, de compromis officiel/ement que des opportunistes.

Si des nouns de radicaux ont été prononcés, il n'en est aucun encore qui soit l'objet de poursuites. Les radicaux compteut, en précipitant les évenements, tirer de cette stuation un avantage aux dépens des opportunistes. Mais ceux-ci ne l'entendent pas de cette oreille; ils admettent dans une certaine mesure, la nécessité de la dissolution, mais en la reportant à quelques semaines.

D'abord parce que, avant peu, selon leur calcul, les radicaux de marque partageront le sort des Mouvier et des Jules Roche. Easuite, parce qu'ils espèrent que dans deux mois le Cabitet aura pu envisager l'affaire du Panama.

ama. Quoi qu'il en soit, voilà la question de la dissolutio losée et ceut-étre près d'être résolue par un inciden uelcon que inattendu. L'AUTOPSIE DU BARON DE REINACH

Paris, 41 janvier. — Renseignements pris aup s deux chimistes chargés de la contre expertise ; viscères du baron de Relnach, il est inexact que ce ération ait encore donné un résultat quelconque. Les experts déclarent qu'il leur faut encore au mo se samaine de traval pour pouvoir formuler leurs costons.

sions. L'INTERVENTION DE M. DE RAMEL A LA COMMISSION D'ENQUÊTE DE JEUDI

L'INTERVENTON DE M. DE RAMEL
A LA COMMISSION D'ENQUETTE DE JEUDI
Paris, 11 jadvier. — Nous avions fait prévoir luier en
dermière heurre le grave incident qui s'est produit aujourd'hui à la Commission d'enquête, sur l'initiative de
M. Bigot, concernant le fameux dossier A, du burean de
feu de Beinach chez Propper.
Ce soir nous pouvons formuler la même prévision
pour demain également à la Commission d'enquête et sur
l'intervention de M. de Ramel.
Le député du Gard fera remarquer que si la justice ne
voulait pas mettre la main sur Arion, M. Franqueville,
ou à son défant la Commission d'enquête pouvait très
ntilement rechercher les traces de ses opérations avec
tes parlementaires chez les quelques hanquiers clez les
quels le sous-distributeur du haron de Reinach aissist esc
pièrations. Déjà cette après midi M. de Ramel a cité à ses
collègnes de la Commission trois noms de banquiers liés
jadis d'affaires avec Arlon.
La Commission a décidé aussitüt de les enleudre, et des
convocations onle été envoyées pour demain.
L'un d'eux, nommé, croyons-nous, Offroy, pourra, diton, joner, tievant la Commission, le rôle de M. Thierrée
lors de se, première audition. Il est probable qu'on tronvera c'hez, tui une nouvelle tiste de chèques parlementairez, émanant d'Arlon.

BRUIT DE L'ARRESTATION DE M. EIFFEL.

BRUIT DE L'ARRESTATION DE M. EIFFEL. Paris, 11 janvier. — Le bruit court avec persist que M. Eiffet aurait été arrêté dans la soirée. Paris, 11 janvier. — Le bruit de l'arrestation de Eiffet ce soir n'est pas confirmé, mais le fait est p prochaînement.

LES BANQUIERS CITÉS A LA COMMISSION D'ENQUÊTE Paris, 14 janvier. — Parmi les banquiers cités par la omnission d'enquête figurent MM. Landry, Norbert ohn et la Société d'études fondée par Vian.

INE INTERVIEW AVEC Mas RADIALT

te que j'ai l'ait, je l'ai, comme l'innistre, l'ait vec les autres membres du Cabinet et parti l'avec ceux qui avaient, comme moi, signé loi pour l'émission des valeurs à lots.» Paris, 11 janvier. — On continue à parler du depôt im-inent de nouvelles demandes en autorisation de oursuites. On parle d'un sénateur et d'un ou deux dé-

UN ARTICLE DE M. DRUMONT DANS LA « LIBRE PAROLE »

Paris, 11 janvier. - M. Drumont, dans la Libre Parol

c On disait au mois de décembre que nous approchic Versailles. Je crois que les ouvriers peuvent comm r à épousseler les sièges qui doivent servir au co

Les premières dépéches reçues hier de l'étranger dén-taient une impression profonde à la nouvelle de la cris-uminstérielle qui a été si soudaine. La première su prise passée, on s'aperçoit que nos voisms envisagent l' situation que traverse la France comme fort grave. GUILLAUME II & LE PANAMA

Berlin, 11 janvier. — Il se confirme que le comte de Musiler, ambassadeur d'Allemagne à Paris, a été manda que de de la situation de la France.

A LA BOURSE

A LA BOURSE

Paris, 41 janvier. — La petite Bourse de ce soir a été défavorablement influencée, indépendamment des conplications politiques présentées par la nouvelle de l'arrivée inopinée de Guillaume Il à Strasbourg.

Ce voyage et la manifestation belliqueuse qui l'a accompagné était d'autant plus imprévu que le statthalter 
est actuellement absent d'Alsace-Lorraine.

Le 30/9 a cloturé en recul de 0,30 cent, sur les cours 
de l'après-midi.

## ALA COMMISSION D'ENQUÊTE

Présidence de M. Brisson La séance est ouverte à deux heures trențe

Le rapport sur les travaux de la sous-commission de 1888 M. GAUTHER DE CLAGRY fail, au nom de la sous com-mission, chargée d'examiner le projet d'emission de va-leurs à lots, le rapport sur les travaux de la sous-com-nission de 1888. Les procès-verbaux de cette commission sont simplement analytiques. Les opinions des membres sont résumées très briève-ment.

ment.

M. Gauthier de Clagny lit le procès-verbal de la pre-mière séance. Dix membres étaient présents, hostiles MM. Félix Faure, Sallett, Sans-Leroy, Chantagrel et Ron deleux, favorables, MM. Horlen du moins d'après le procès-verbal peut être inexact,, St-Martin, Sarlat, Legay

ultérieure.
La Commission convoque devant elle MM. Charles de Lesseps, Hart, syndic des agents de change qui est trie favorable à l'emission des valeurs à lots et M. Rousseau qui paraphrase son rapport sans rien y ajonter.
MM. Henri Maret et Rondeleux obtienneut chacun une

M. Rondeleux hostile est alors nommé au bénéfice de l'âge.

Le 19 avril M. Roudeleux donne lecture de son rap

aguie comme agissant sur les députés et demande une ofution immédiale.

A la séance suivante M. Peytral ministre des finances nuerrogése montra très réservé.

Le rapport Rondeleux, à la seconde lecture, est resoussé par 6 voix contre 5 et M. Henri Maret est nommé apporteur par 6 voix contre 5.

Parmi les pièces annexées se trouvent les délibérations des conseils généraux de la Gironde et des Basses-Pyrénées quis'étaient prononcés en faveur des obligations à lot.

Nomination de deux sous-commissions

Moninaudo de deux Sous-commissione M. Jolibos fait décider que la Commission examinera toutes les questions qui se rattachent aux scandales du Pananna. Un près let, la Commission n'est pas seulement un jury d'honneur. MM. Pelletan et Sarrien sont du même avis.
Sur la proposition de M. Brisson, la Commission nomme deux sous-commissions: une pour examiner la question des syndicats et l'autre celle des entrepreneurs.
La sous-commission chargée des syndicats se composera de MM. Bovier-Lapierre, Vallée, de Viltebois-Marcuil, et la sous-commission chargée des entrepreneurs sera composée de MM. Jolihois, Gannard, De Rencel, Guillemet, Dumay, Pelletan, Labussére.
La séance, levée à 5 h. 45, est renvoyée à vendredi.

## Chambre des Députés

Séance du mercredi 11 janvier Présidence de M. Pierre Blanc, doyen d'âge.

Presidence de M. Pierre Blaxe, doyen d'âge.
La séance est ouverfe à 2 houres.
Aussifot l'ouverture de la séance, le serntin est ouver
our Felection des quatre vice-présidents devant à peine
me cinquantaine de députés.
Voicr les résultats du serntin : Votants, 365; sufrages
xprimés, 364; majoritée absolue, 173.
Sont étus : MM. de Maly, 300 voix, Peytral, 298 voix;
félix Faure, 478 voix : Étienne, 474 voix.
M. Dupny-butenps obtient (38 voix.
L'ÉLECTION DES SECRÉTARIES

La Chambre procède ensuite à l'élection des huit

Volants, 344; suffrages exprimés, 341; majorité al.

iolue, 476. Les 21 secrétaires sont tous récius. MM. de La Battut, 322 voix; 81-dermain, 313; Hervieux 903; Lasserre, 290; Dron, 265; Pourquery de Bosserim 265; Le Viconite de Var, 260; de Villeleis-Marcuil, 205. Ebún, la Chambre nomme ses 3 questeurs. Les anciens questeurs qui se représentaient son éclus.

réélus.

M. Bizarelli nar 286 voix sur 300 volants ; Guillaumot par 284 voix, et le commandant Boyer par 273 voix.

M. Pierre Blanc lève la séance qui est renvoyée à demain à trois heures.

Au moment où le doyen d'âge quitte le fautenil, li salle le salue par une triple salve d'applaudissements.

## SÉNAT

Séance du mercredi 11 janvier Présidence de M. Théry, doyon d'âge. La séance est ouverte à 2 h. 12. Nomination des secrétaires et questeurs

Nomination des secrétaires et questeurs L'ordre du jour appelle l'ouverture du scrutin pour la nomination des huit secretaires. A 3 heures 08. lo servutin est fermé pour les secrétaires, et ouvert pour les questeurs. Voici le résultat du scrutin dans l'élection des huit secrétaires : votants 464, ont obteuu : MM. Isauc 139, Juérin 139, Dusolier, Lourties et Sebline 138, Morelet 137, Dutreil 128, de Carne 127. MM. Isauc, Guérin, Dusolier, Lourties, Sébline, Morel-let, Dutreil, de Carne sont proclamés secrétaires. Quant à l'élection des questeurs, elle a donné : Votants, 138 Ont obtenu : MM. Margaine, 437: Cazot, 436; Gayot, 433. MM. Margaine, Cazot, Gayot, sont proclames ques-ceurs.

INSTALLATION DU BUREAU

M. Théry invite M. Le Royer à prendre place au bu M. LE ROYER remercie ses collègues de l'avoir élu pour M. LE HOVER remercie ses collègies de l'avoir élu pour la douzième fois président du Sénat.

Des faits qui attristent la France ne doivent amener autre éfaillance; l'honneur de la France n'est pas atteint par la faiblesses de quelques-uns.

La République aurait dû étre à l'abri des misères de tous les régimes : elle a été frappée, mais ni son honneur, ni celui de la France, n'ont jamais été compronis

La instice est saisie, nous devons attendre ses arrêts e

Nous allons reprendre nos travaux, accompli

Validation d'élection
L'élection de M. Tirman, sénateur des Arder La séance est levée à 4 henres. Séance demain jeudi, à 2 heures.

LE VOL DE FIQUEFLEUR

00.000 francs dérobés. — Un héritage conv A la recherche des coupables Pont-Audemer, 12 janvier. — Dans la mit du 7 anvier, vers deux heures du matin, trois individus le grands paletots noirs, coiffés de chapeaux ha

u'elle possédait. Sous le coup d'une frayent facile à comprendre, cette cruière a obéi aux injonctions des hommes masqué

Sous le coup d'une frayeur facile à comprendre, cette dernière a obéi aux injonctions des hommes masqués qui, accompagnés de leur victime, sont descendus dans ti une chambre du rez-de chaussée où ils se sont fait ouver un coffre-fort contenut une sonnue de 800,000 fr. en fittes nominatifs e au porteux, dont untilieurensement les Mine Potel avait hérité dernièrement d'une somme considerable evaluee à deux millions et le fait devait être connu des malfaiteurs.

Après avoir enlevé tous les titres, ces audacieux veleurs out pris dans un burseu une sonnue de 60 fr. et dans un buffet quatre couverts en argent.

Toujours conduits par leur victime, les deux individus sont remontés au premier étage, où ils out pris une sonnue de 110 francs dans la chambre de coucher.

Pendant ce temps, le troisième individu, qui se trouvait dans la chambre de Mine Moulin, ne restait pas inoccupé. Après avoir renvers's sa victime, il l'avait endormie avec un linge imbilé d'un narcotique ; puis, lorsqu'il fut sôt de ne plus être dérangé, il se mit à son tour à vister les niethes, et, dans une armoire dont il fractura la serrure, il enleva une somme de cinq cents francs environ.

a serrure, il enleva une somme de cinq cents francs en viron.

Leur hesogne terminée, les trois malfaiteurs ont bâtilouné leursivictimes et les ont attachées à l'aide de cordes
l'une sur une chaise, l'autre, sur son lit.
C'est dans cette position que Mme Potel et Mme Moulin
furent trouvées peu de temps après par la servante, qui
avait été ellement effrayée par les crus poussés par ses:
maltresses qu'elle n'avait pas osé sortir de sa chambre.

L'ENQUÊTE Le parquet de Pont-Audenier s'est transporté hier à Fiquelleur en compagnie do M. Salernes, capitaine de gendarmerie, pour commencer une enquéte sur ce vol audacieux, dont les auteurs devaient très certainement connaître la manière de vivre de leurs victimes, Mines

onnaitre la manere de l'oble et Moulin.
Une circonstance que ceux-ci ne devaient surtout pas gnorer, c'est qu'il n'y avait pas un homme dans la maisson, le domestique étant parti pour la chasse aux canards.

canards.

Ce domestique avait laissé à la maison un fusil chargé
qui a été trouvé derrière la porte d'entrée, où les maffai-leurs l'avaient placé pour s'en servir probablement en
cas de hesointes les recherches faites pour découvrir
cette bande dangereuse sont restées saus résultats; on
croit que les volenrs se sont dirigés sur Hontleur.

# NOUVELLES DU JOUR Un manifeste socialiste Paris, 41 janvier. — L'Union socialiste adresse « aux trançais» un manifeste dont voici les principaux pas-

Paris, 41 janvier. — L'Union socialiste adresse « aux français » un manifeste dont voici les principaux passages :

» L'opportunisme sombre dans le sang — Fournies et dans la boue — Panama — menaçant d'entralner dans sa chute la patrie et la République.

» Le salut ne peut venir que de vous, travailleurs des villes et des campagnes: reprence cu man vos destinées. Débout fous? Debout pour faire justice des banqueroutiers, des voleurs et pour rendre la parole au pays par la Constitution de 1873.

» Le système qui mot aux mains d'une poignée de matfaiteurs les pouvoirs publics, Chambre, ministère, présidence, doi disparaltre.

» Il faut qu'au moyen d'une Constitution politique et économique, nous organisions entin le gouvernement du peuple par lo peuple.

» Signé : Pour le groupe des députés sociulistes, les délégués Cluseret, Milterand, Granger, Luisant, Moreau (Nord), Ferroul, Turigny, Couturier, Théron, Jourde, Lafargue, Chassang, Laporte, Giraudet et Ernest Roche.

» Giraudet et Ernest Roche.»

Paris, 14 janvier. — L'Union socialiste organise un rand meeting pour le saucell 14 janvier, au soir, au livoli-Vaux-Halt pour faire retiffer son manifeste. Les brateurs inscrits sont pour le groupe socialiste de la hambre, MM. Ernest Roche, Milierand, Granger, Chas-saing, Gabriel, Laisant, Jourde, Lafargue, Ferroul, Gus-soit et Chiché. Du reste, tous les députes socialistes y

Paris, 11 janvier. – Le gouvernement allemand 1 16 satisfaction au gouvernement français, à pro-incident de Raon-lez-Léau. Le garde-forestier al jui tra sur le bucheron français (leinent sera dif-tribunaux et une indemnité de 2,500 francs-est ac. la victime.

L'anarchiste Pemjean Paris, 41 janvier. — L'anarchisto Pemjean, détenu à ainte-Pélagie a refusé de se rendre devant le juge d'ins ruction qui le mandait à son cabinet. Il serait l'objet douvelles poursuites pour son récent discours à la Mai on du Penple.

Arrivée à Oran de soldats du Dahomes

Oran, 11 jauvier. — Le paquebot Taygéte est arrivé. Iran avec 438 passagers venant de Kolonon. 228 conva secents de la légion étrangère ont débarqué ce matin Jusieurs ont été dirigés sur l'hôpital militaire. Un traitre prussien arrêté à Lubeck

Berlin, 41 janvier. – On a arrêlé à Lubeck un fonction paire du chemin de fer, M. Fuchs, accusé d'avoir vendu jes plaus de fortifications à la Frauce. Une tentative de déraillement en Allemagne Berlin, 41 janvier. — Dans un train qu'on a tenté de aire dérailler, se trouvait le comte de Caprivi

La question du Maroc

Paris, 41 junvier. — M. Ribot a reçu cet après-midi lore
onfierin, ambassadeur d'Angleturre qui ini a déclare que
a mission au Maroc de sir Fest Ridgeway n'avait pas fe aractère quo niu a attribué et que le cabinet angla?
n'ayant aucune visse distincte de l'intérêt commun,
ministre anglais avait recu comme unstruction de s'en
tendre avec le ministre de France dans toutes les ques
tions de nature à intéresser l'Europe. La question du Maroc

L'empereur Guillaume à Strasbourg

Strasbourg, 11 janvier. — L'empereur Guillaum arriver inopinément par train spécial venant do unguent à une heure, fait sonner l'alarme à la gar-qui s'est rendue aussibit au chang de maneuvre, ungerour l'y attendait, revêtu de l'uniforme des hus-de la garde illaume II est rentré en ville à cinq heures, ce Il y a ca d'uner de gata au palais du statthatter. Les funérailles de Mgr de Dreux Brezé

Les funérailles de Mgr de Dreux Brezé
Moulins Al jauvier. Ce matin out en lieu, au mitie
l'ane foule enorme et recucille, les obsèques de Ngr
de reux-Brezé, N. S. L'Archevéque de Tours, les Evéque
l'Autun, de Nevers, de Meaux et d'autres y assistaien
l'Autun, de Nevers, de Meaux et d'autres y assistaien
les cordons du poèle étaient leuns par le préfet, le gene
al de brigade Bousson, le président du tribunal, le pr
ident du tribunal de commerce. Le corps des officier
e parquel et les autres autorités étaient représentée,
eule la municipalité était absente.

Un officier français arrêté près de Metz

Un officier français arrete pres de Metz
Metz: 11 janvier. — Hier soir, le commissaire spécia
le Noveant, a arrêté un officier français, en nou activité
le Edmond Burtin, en dernier lieu lieutenant au 146
l'infanterie à Tout, au moment où il allait rentrer et
rance. M. Burtin a été ramené à Metz.
La veille il était entré en Alsace-Lorraine par Château
sains sans passeport. Il sera interrogé par le procureur
mpérial, on croit qu'il sera expulsé.

Mineurs victimes d'une explosion dans une mine en Amérique
New-York, 41 janvier. — A King, Etat du Colorado, vingt-sept mineurs qui n'avaient pas eu le temps de scretirer, avant une explosion de nime, ont été tues.
Le gouvernement de la Colombie et la concession du Panama

New York, 41 janvier.— Les journaux américains préendent qu'en présence des affaires du Panama qui se déoutent à Paris, le gouvernement de Colombie aurait dé idé de suspendre faction concernant la prolongation du Retour de M. Ballot en France

Kotonou, 11 janvier. — Le gouverneur Baliot s arqué sur la Ville de Maronhao. Le roi Toffa l'a agné jusqu'à Kotonou. Un suicide extraordinaire

pagné jusqu'a kotonou.

Un suicide extraordinaire

Les journaux berlinois racoulent un suicide extraordinaire. Li jeune garcon, agé de seize aus, fils d'un riche propriètaire, élève d'un gymnase de la capitale, s'étail attire, par des écarls de conduite, de verles réprimandes de la part de ses parents, liumilié profondément, il résolut de mourir, chargea un revolver, s'assit sur une chaise, et ill faire feu par son petit frère, agé de six ans. La mort fut instantance.

Le froid

Dans le Morbihan, trois morts par suite de congestions dues au froid : à Taupon, Jezot, 55 ans, meumer, à Questemberl, Marie Le Rochebellec, 56 ans, journalière à Calant La Corre, 53 ans, itsserand.

A Stigny (Youno), au viellard de 75 ans, Choppard, trouvé mort sur son lit.

La France à Léon XIII

Le pillage des factoreries au Dahomey

specter fes etablisés ments alteinands.

On ne prévoid pas une reprise prochaine du trafé avec
s bahoméous, qui sont dans un complet désarroi à la
ite des événements qui se sont déroulés chez eux. Il
udra leur inspirer confinnes pour les décider à revenir
la cole, et cela depondra des mesures que l'administrau focale prendra à leur égard,

Une dame téléphoniste de Paris a de ses fonctions

L'annexe au dermer Bulletin mensuel des postes dégraphiques contient la petite note suivante : « Par décision du directeur général une suspension é actions de lunt jours a été indigée à une danne té toniste de Paris pour avoir fait à un abonné, scien ent, à fort et à deux reprises différentes la répons a communication » en communication ». Lisez et méditez, mesdemoiselles du téléphone.

## Noces de diamant de M. Mame

Noces de diamant de M. Mame imprimeur-éditeur à Tours

On écrit de Tours, 8 janvier:
« le vieus d'assister à la belle et imposante cérémonie des noces de diamant de M. Affred Mame, qui célébrail en même leups le soixantième anniversaire de la direction de sou imprimerie qu'il a prise le ler jacter
1833. Le jieu choist pour cette cérémonie était la sallo de
reliure, artistement décorée, et au milieu de laquelle on
avait élevé me estradeoù a pris place toute la famille:
enfants, pelits-enfants et arrière pelits-enfants.
» Après une anlade donnée par les deux unsiques de
la malson. M. Affred Mame a prouoncé un pelit discours
annonçant qu'il faisait à ses ouvriers et employés don
d'une somme de 200 000 francs, qui sera partagée au
prorata des salaires, plus une journée compiète d'appointements à tous, enfin, un versement important à la
caisse des retraites des ouvriers, qui aurout à l'avenir
500 francs de retraite après vingt ausde présence et cinquante ans d'age et 800 francs à soixante ans.
» Inutile d'ajouter que ce petit speetch a été chaleureusement applaudi par les ouvriers et employés présents.
Tous, la veille, avaient donné une journée de salaire avec
laquelle on a acheté un bronze de 3,800 francs, qui a été
offert au vénérable chef de la maison Manne. Cette imposante cérémonie a pris fin à deux heures.
» M. et Mme Alfred Mame ont tous deux quatre-vingtdeux ans, et se portent très-bien. »

## LE MEILLEUR ÉTAT

Vrai, là, j'aimerais pas d'être nommé ministre : On me f... à bas, en me traitant de cuistre. J'aimerais mieux cent fois de devenir Vaissier, Pour être aimé, vanté, béni du monde entier. 3523d Jules Boirot, au créateur du Congo.

### LE PARADIS SOCIALISTE SUR LA TERRE 1901 à 1910

Par GREGOROVIUS (Suite. - Voir le numero du 10 janvier)

CHAPITRE I.

## ÉTABLISSEMENT DU P. RADIS SOCIALISTE

III Faltes de l'ordre! — Le paradis terrestre La Chambre, ou plus exactement, le comité des 30 envoya dans les départements des commissaires dont il pouvair répondre. On les choisit parmi les anciens agents d'agitateurs socialistes. Un pouvoir sans limi-

agents d'agitateurs socialistes. Un pouvoir sans limites leur fut accordé...

Faites de l'ordre! aplanissez la voie, sans miséri corde, au nouveau parleinent! Abattez toute résistance!

Instructions extrèmement simples et compréhensibles, à coup sûr.

Les riches et les propriétaires — et mieux encore, beaucoup d'ouvriers résistèrent: trop souvent en effet, beaucoup d'ouvriers résistèrent: trop souvent en effet, les commissaires manquaient de toute expérience des choses et des personnes et ne savaient discerner ce qui devait mettre en péril l'ordre social récennent établi. Aveugles, étourdis ou inconscients, ils ont frappé plus d'un sincère partisan de leur système.

La terreur, l'indiffèrence, l'hébètement de ceux-là qui auraient pu résister avec avantage, leur vinrent en aide.

en aide. Et Dieu sait quels furent leurs procédés! Dans lépartement, un ancien conducteur de camion da une brasserie, pratiquait en grand la pendaison c ous les ennemis du socialisme. Dans le départemer roisin, un instituteur révoqué préfére la décapitatic t invente une guillotine perfectionnée qui ne chôn

es invente une guniotine perfectionnée qui ne chône pas. Un troisième fusile à plaisir. Un quatrrème qui s'inspire de l'histoire et alu le récit des noyades de la Revolution, marche sur les traces de Carrier à Nantes. Plusieurs tuent — raffinement digne du siècle — par l'électricité, ce qui rend les exécutions rapides, précises, et d'un exceptionnel bon marché. — Bret, une variété charmonte.

Au milieu de ce chaos, bien plus effroyable que je n'ai le temps de l'indiquer, le comité des 30 multipliait, au non du parfement, les dépéches et les ordres : « Confisquez-Joute propriété foncière et toute propriété mobilière », par exemple. Le lendeman, nouveau télégramme : « Laissex à chacun l'indispensable... » Un des commissaires s'avisa que les panta-Jous ne sont pas indispènsables à l'homme et en itt faire des raftes gigantesques dans son district. Il fut révoqué au plus vite, mais le Comité des 30 ne put

cile à concevoir. Plusieurs peuples se remuèrer un établir chez eux le même état de choses ; un our étabir élez eux le-meme état de enoses ; un hervention énergique des gouvernements coup our à ces véllétés. Du reste, on voulait voir à que boutirait l'expérience tentée en France. Et puis, peu re que les nations voisines étaient moins avancée n fait de socialisme. Le mouvement ne gagna pas a chous

Situation météorologique. - Roubai

## CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX La révision des listes électorales. la Mairie invite les électeurs de Roubaix à se rendre au secrétariat de la Mairie pour s'assurer s'ils sont régulièrement inscrits sur la liste électorale ou re-quérir leur inscription en fournissant les renseigne-ments prescrits par loi. Les époques et délais des diverses opérations rela-tives à la révision des listes électorales sont les sui-zantes:

Préparation des tableaux de rectifications, 10 jours, dernier détai 40 janvier; détai accordé pour dresser les tableaux de rectifications, 4 jours, dernier détai 14 janvier; publication des tableaux de rectifications, 1 jour, dernier détai 15 janvier; détai ouvert aux réclamations, 20 jours, dernier détai 4 févier; détai pour les décisions des Commissions chargées du jugement des réclamations. 5 jours, dernier détai 9 févier; détai pour la notification des dernières décisions de ces Commissions, 3 jours, dernier détai 12 févier; détai pour les decisions du juge-de-paix, 5 jours, dernier détai 12 févier; détai pour les decisions du juge-de-paix, 4 jours, dernier détai 2 févier; détai pour les notifications des décisions du juge-de-paix, 3 jours, dernier détai 2 mars; cioture définitive des listes, 34 mars.

des fourneaux économiques. — La Commission des fourneaux économiques fait connaître les résultats obtenus dans les quatre sections, du 26 décembre 1892 ; jour de l'ouverture, au 1 janvier 1893 ; Fourneau nº 1. — Rue Saint-Vincent-de-Paul. — Dépenses 217 fr. 19; recettes 104 fr. 50; perte 113 fr. 49, ou 52 fr. 66 p. cent. Fourneu nº 2. — Rue des Fosses. — Dépenses 240 fr. 35; recettes 148 fr. 85; perte 91 fr. 50, ou 38 fr. 66 p. cent. Fourneu nº 3. — Rue Ternaux.

Fournau nº 3. - Rue Ternaux. - Depenses 20. 41; recelles 142 fr. 35; perie 120 fr. 66, on 4

. 75 p. cent. Fournau nº 4. — Rue des Arts. — Dépenses 32 . 24 ; recettes 135 fr. 45 : perte 188 fr. 49, ou 5

1. 24; Precites India. 1. P. 20; Leenl. Résultet général: Dépenses 1.044 fr. 09; recettes 30 fr. 85; pertes 513 fr. 24, ou 49 fr. 15 p. cent. Nombre de familles inscrites à ce jour par section: 1º, 62 familles, représentant 305 personnes; e., 116 familles, représentant 576 personnes; e., 3 familles, représentant 376 personnes; 4e, 91 familles, représentant 576 personnes; 4e, 91 familles, représentant 579 personnes. Soit au total: 342 milles, poprésentant 1794 personnes. familles, représentant 1794 personnes, Nouvelles cantines scolaires. - L'ouverture d

cinq nouvelles cantines scolaires aura lieu prochai-nement. La Préfecture vient d'accorder, sur la de-mande de l'Administration municipale, une dispense d'adjudication pour les fournitures nécessaires à ces

graphie aura lieu, samedi, 14 janvier. Elle sera donnée par M. Michel de Bernoff, qui fera la relation de son voyage à pied (9,500 kilomètres en moins de 10 mois et demi) à travers la Russie, l'Auiriche, l'Alle-magne, la Suisse et la France. Une tentative d'assassinat, par un Roubai

Une tentative d'assassinat, par un Roubaisien, à Kain, près de Tournai. — Un ouvrier de Roubaix, J. Verligue, qui se rend, chaque semaine, à Kain, se trouvait, mardi soir, vers onze heures, à l'estaminet tonu par la nommée Augustine Steuve, dite "Ma Tante", au hameau de la Place.

Sur la prière de la cabarctière, J. Verligue s'apprêta à s'en retourner chez lui; mais arrivé à la porte, il sortit de sa poche un assez long couteau, se jeta sur Augustine Steuve et l'en frappa a plusieurs reprises, tout endemandant à sa malheureuse victime où elle avait renfermé son argent.

La femme Steuve appela à l'aide, et ses cris furent heureusement entendus par M. Camille Jadot, qui demeure en face de l'estaminet où se passait cette scène sanglante.

scène sanglante.
A l'arrivée de M. Jadot, le meurtrier prit la fuile.

La malheureuse victime était toute couverte de Lang; elle porte d'énormes plaies à la tête. Dans la lutte, elle a saisi et serré la lame du couteau; la main est affreusement coupée. Ses blessures ne mettent ce pendant pas ses jours en danger.

Un enfant de trois ans et demi qui tombe du hant d'un escalier. — M. le docteur de Chabert faisait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu, mercredi après-midi, un petit garçon de trois ans et demi, du nom de Germain Vandevelle, dont les parents de meurent rue de l'Alouette, cour Farvague.

Trompant la surveillance de sa mère, l'enfant s'était aventure, lundisoir, presque jusqu'au sommet de l'escalier de la maison et était ensuite retombé de manche en marche.

Il en avait été quitte pour une plaie à l'avant-bras droit, et M. de Chabert, l'avait d'abord soigné à do micile; mais son état parut ensuite assez grave au médecin, pour nécessiter son transport à l'hôpital.

Honde d'un escalier. — M. le docteur de Chabert faisait admettre d'urgence à l'Hôpital.

He navie de l'avait d'abord soigné à do micile; mais son état parut ensuite assez grave au médecin, pour nécessiter son transport à l'hôpital.

Chapelle de la Visitation Sainte-Marie, boulevard le Strasbourg, 126. — Vendredi 13 janvier, réunion les associés de la Garde d'honneur, Messe solomelle à l'heures 12. A 5 heures, salut avec sermon par le R. P. jubbis, baranbite. Le Saint-Sacrement sora exposé toute

Lanney. — Un fait andacieux. — Un voyagent, prétendant représenter une maison française, se présentart,
il va quelques semaines, chez un commerçant. Il vendait, disail-il, des articles de ménage, tels que des jattes,
assiettes, etc., à des prix excessivement has.
Le commerçant, naturellement enchanté d'une pareille
aubaine, int remit une commission s'elevant à 150 francs
environ. Il en signa un double, sur lequel te voyageur
avait eu soin de majorer les quantités demandéés, saus
que le client est remarqué le fait tout d'abord.
Votei comment le quidam procédait : On lui demandait
par exemple. 100 bois à 5 fr. le cent, il s'empressait
d'ajouter à la sunt de la quantité demandée les n° 2,
3: ce qui faisait 290 ou 390 bols au lieu de 100.
Il opérait de la même manière pour les autres articles.

ce qui faisait 200 ou 300 hois au lieu de 400. Il que a même manière pour les autres articles. Quelle ne fut pas la stapéfactio : du commerçant en sevant, ces jours derniers, une facture émanant d'une alson Allemandet on put constater afors que la marandise, au lieu d'être facturée aux prix vendus, avaient à augmentée d'une façon extraordinaire, puisque la clure, qui aurait du s'élever à 150 francs environ, était plus de 500 francs! Les hois achetés à 5 francs le cent, étaient facturés à francs l'éthen majoration pour les assiettes et autres

Hem. — Un vol de vêtements. — Un vol a été commis mardi, au préjudice de M. Van Naegen, demerrant aux « Trois Bandets. » Le voleur s'est introduit dans la maism en passant par une fenètre à guillotine : it s'est d'abord bien restauré, puis complètement habillé avec les vête ments de M. Van Naegen. Les vêtements ont une valeur de 37 francs.

## LATTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent
eprimente Alpred Reboux. — AVIS GRATUIT dans le
Journal de Roubaix. (Grande édition) dans le Petit Jour
nal de Roubaix.

WATTRELOS

Un vol. — Mardi, vers midi, M. Wlaeminck, marchand last s'est aperçu qu'un maliaiteur avait pénétré dans maison. Un meuble, non fermó à clef, a été fouillé, et na entevé de la poche d'un patetot, une somme de francs 89. On ne sait qui soupçonner. Le vol a du être commis entre dix heures et midi, udant que les habitants de la maison étaient absents.

La fraude. — Mardi soir, des douaniers ont aperçu, leux cents mêtres de la frontière, deux individus qui, leur approche, prirent la fuite dans la direction de l' Belgique. Ils abandonuérent chacun un ballot coatenan s' kitos de poivre en grains d'une valeur de 336 fr.

## TOURCOING

Le mouvement de la Condition publique de fourcoing. — Le directeur de la Condition publique ient de publier le relevé des marchandises soumises, n 1892, aux opérations du Conditionnement.

n \$892, aux opérations du Conditionnement. Nous constations que le mouvement va toujours en ugmentant : le plus fort chiffre de la période décende a été atteint en 4892. Les quantiés de manchanises diverses conditionnées en 4883 avaient été de 5,265,619 kil.; nous relevons, pour 1892, 26,013,063 il., soit près de 10 millions d'augmentation et 3 milous de plus qu'en 4891, qui avait donné 22,539,982 ilogs.

cette grande extension : ainsi les opérations sur les laines peignées ont passé de 13.121.243 k, en 1883 à 18.944.654 en 1892; les opérations sur laines flèes ont doublé d'importance 2.127.340 ki. en 1883 et 4.335.935 k, en 1892; les opérations sur laines flèes ont doublé d'importance 2.127.340 ki. en 1893 et 4.335.935 k, en 1892; les opérations sur blousses ont septuié, 2.10.858 k, en 1892; enfin les fils de coton ont atteint, en 1892, 1.279.548 kil. alors qu'en 1885 on en conditionnait que 549.148 k.

549.148 k. Les opérations de conditionnement se sont élevées, en 1892, à 73.859, contre 64.618 en 1891; les titrages à 4.389, contre 3.706; les dégraissages à 1.270, contre a 4,389, contre 3.706; les degraissages à 1,270, contre 1,277.

Les quantités de laines peignées passées à la condition publique de Tourcoing se chiffrent par 18,934,654 kil. en 1892 contre 15,984,350 kil. contre 1,284,018 kil.; les blousses 1,449,976 kil. contre 1,284,018 kil.; les blousses 1,449,976 kil. contre 1,284,018 kil.; les files de coton, par 12,694,453 kil. contre 1,284,018 kil.; les soies, par 3,045 kil. contre 1,848 kil.

Un dernier détail : en 1892, 5 417,804 kil. ont été expédiés par la Condition publique et 3,320,003 kil. par divers. Les arrivages par voie ferrée es sont élevés à 527,854 kil. Les totaux des expéditions et arrivages par voie ferrée, chiffirent, en 1892, par 9,265,664 kil.

Un feu de cheminée à l'Hôtel-de-Ville - Mer

Un teu de chemmes al Hotel-de-Ville. — Mer-redi vers s'heures du matin, un passant vit s'élever les gerbes d'étincelles au-dessus de l'Hôtel-de-Ville: l prévint mmediatement les agents de police. Ce l'était heureusement qu'un feu de cheminée et tout langer a été promptement écarté.

elge. Cet individu demeurait avec sa mère rue Famelart, à curcoins, il a été condamné maintes fois et expulsépar Curcong. Il a été condamné maintes fois et expulsépar urclé ministériel du 8 juillet dernier, ce qui ne l'empé-hait pas de séjourner presque toujours de ce côlé de la chait per de la control de la

On le recherchait depuis cette époque. Mercredi matin e brigadier Delporte et le garde bujardin le cernèrent ans le cabaret Verdonek, an Hallot, et l'arretèrent au noment où il cherchait à escalader une muraille haute e deux métres.

de deux mêtres.

Un cheval emporté. — Mardi soir la voiture de M. fessin, boucher à l'Abattoir, stationnait devant un estaminet du Pont-de-Neuville. Tessin allait remonter en voiture quand son cheval partit au galop. Le conducteur fut précipité sur le sol et, dans sa chûte, il se blessa aux mains Quand il se releva, l'équipage était déjà doin.
L'accident, s'il s'était produit un peu plufoi, ent puentrainer de graves conséquences: car la circulation est ries active dans cette partie de la rue de Gand à l'heure le la sortie des fabriques. Le cheval était lancé à une telle affure qu'on pouvait suivre sa trace par les étin-telles qu'il faisait juilir du pavé. Au tournant de la place de St-lacques, un passant saist la bride; mais il ep ut la maintenir et tomba en avant sans se faire trand mal.

piace de St-Jacques, un passant sansit la pruce, mais in ne put la maintenir et tomba en avant sans se faire grand mal.

Le chaval continuait sa course affolée vers la Grand'-Piace. Un peu au-dessus de la ru? Nationale, l'un de ses fers s'engagen dans les raits du tramway et lut arraché du sabot, el la pauvre bele s'abattit entre les deux voies. La vitesse acquise était telle que voiture et cheval ont encore avancé de plusieurs metres après la clude.

## LILLE

Une doctoresse en médecine. — La Faculté de méde ine de Lille a conféré hier, pour la première fois, le di-ilôme de docteur en médecine à une femme Mme Mockof ée Nadine de Trouduitzky, de nationalité russe, qui a ouromé son temps d'études par la soutenance d'une tiese consciencieusement travailée, portant sur un sujet accouchements.

L'affaire de Marquette. — Mise en liberté de Lowie. — Lowie, le peintre de Fives, dont nous avons aumonce l'arrestation, a été mis en liberté provisoire; il est plus que probable qu'il ne sera plus inquieté.

M. le juge d'instruction a interrogé, hier après midi, le témoin Nassens, qui a découvert les vétements de la victime. Il n'a fait que confirmer sa première déposition.

naines précédentes. — Hausse sérieuse. Etoupes de peignage. — Prix on hausse pour tous les engres, les détanteurs élévent leurs prétentions et canci-lèrent leurs prix comme inférence. à livrer, une quantité plus importante que cèlies des se

La situation feste la même que celle de la le dernière; la hausse est largement acquise pour secs et très peu disculée pour les fils mouilles, lor es s'abstiement de trater à terme dans les condi-acquelles qu'ils considérent comme devant s'accen

ons actuelles qu'ils considérant comme devant s'accen-ner par une nouvelle hausse.

Jules. — La matière première devient rare et aug-iente de prix; la hausse sur les fils suit la même mar-be.

Toiles. - Allaires peu actives. Marché aux blés de Lille du 11 janvier 1893. /Couré commercial). — Les cours sont plus fernes, sans que les fifaires soient plus faciles.

On tient les blés de 15 à 16 fr. 50 les 80 k.
Les farines en boulangerie sont offertes de 28,50 à 10 fr.

## LE NOUVEAU TARIF DE L'OCTROI

A ROUBAIX
L'abondance des matières nous avait forcé à ajourcer la publication du règlement du nouveau tarif de 
octroi; nous le donnons aujourd hui :

CHAPITRE PREMIER

1er. — De la Perception Article premier.— L'octro immicipat et de bienfaisan-e élabit dans la commune de Roubaix, département du nord, sera peréu conformément au tarir ci-annexé, et l'après les dispositions du présent réglement. La perception se fera sur tous les objets compris au artif et sur tous les consommateurs, sans aucune excep-

larif et sur tous les consommateurs, sans aucune excepion.

La surveillance immédiate de l'octroiappartient au maire, sous l'autorité de l'administration supérieure.

La surveillance générale sera exercée par la Régie des
outributions indirectes.

Art. 2.— Le rayon de l'octroi comprendra : Tout le
territoire de la commune; des poteaux portant cette inscription : Octroi de Houbritz, seront placés à l'entrée des
routes et chemins et après désignés et par où les objets
soumis aux droits pourront être introduits.

4 Sur la route de Lille, dite l'embranciement, à la infledu territoire de la commune : 2 sur la route de
Mouveaux, au coin du chemin mitoyen de la Magnellerie,
3 aux extremtés du territoire de la commune sur la
voie du chemin de ler; 4 sur la route de Mouveaux, au coin du chemin mitoyen de la Magnellerie,
de Wattresion, su lameau du Laboureur, de 3 la Krienid
de Wattresios, au lameau du Laboureur, de 3 la Krienid
de Wattresios, au lameau du Laboureur, de 3 la Krienid
de Wattresion, su la la commune, sur la
voie du chemin de la commune, près de la Justice; 9 an chemin de PEmpenpont, à la limite de la commune, près la ferme de
l'Haie.

40 an chemin d'item, à l'angle du chemin et à la car-

Hair.
40 au chemin d'Hem, à l'angle du chemin el à la car-ère de Boureuemez, à l'extramité du territoire, sur le avé de l'Epoquet, 43° à textrémité du territoire, sur parc e Barbieux; 43° au chemin des conteaux, au pout du leau-Chème; 45° au chemin des conteaux, au pout du u canal; 5° à la gare de Roubaix-Waffrelos, 46° à l'extré-nité du territoire, à l'Allumette; 17° à l'extré-nité du territoire, à l'Allumette; 17° à l'extré-ritoire, rue d'Isiy; 48° Toutes les autres entrées sont pro-ibées.

Dees. Art. 3. – Les objets compris au tarif acrivant soit par

celle voie. 9. Instructe de Tourcoing, pour les objets arrivant de celle ville.

10 Barrière de Wattrelos pour les objets arrivant par celte route. 41-barrière de Lannoy pour les objets arrivant par celte route. 42-barrière du Moulin de Roubax pour les objets venant d'Hem et de Flers par le petit Beanmont. 43-barrière d'Hem pour les objets arrivant par la route de ce non, 44-le bureau du Sartet pour les objets arrivant par la voie d'eau ou de Wattrelos par le point du Sartet et de Leers par la digue du canni, 15-le bureau du Cartignes pour objets venant de Wattrelos par lo chemin de ce nom, 46-le bureau du Beau-Chème pour les objets arrivant par la re chemin des Couleaux et par la cartifacte arrivant par le chemin des Couleaux et par la

Diffeaux Seront marques par un ouverles depuis sept heures du main jusqu'à si si pepdant les mois de Jauvier, Fevrier, je embre : depuis sex heures du main jusqu'à si se pendant les mois de Mars, Avril t octobre, et de cinq heures du matin jusqu'a soir pendant les mois de Mars, Avril t octobre, et de cinq heures du matin heures du soir pendant les mois de Mai,

II. — Percepilon sur les objets venant de l'extérieur.

Arl.4.1.—Tout porteur ou conducteur d'objets assujettis aux droits d'octroi, sera lenn, avant de les introduire, d'en faire la déclaration au bureau, de produire les congés, acquits à caution, passavanis, charles-parties en toutes expeditions qui les accompagnent et d'acquitter les droits, si res objets sont desfinés à la consommation du lieu sous peine de la confiscation desdit sobjets et d'une amende de 100 à 200 francs.

Toute destaration devra indiquer la nature, la quantité, le poids et le nombre des objets introduits.

Les contraventions à la sortie sont punies des mêmes peines que celles à l'eutrée.

Arl. 5. — Apres la declaration, les préposés pourront faire toutes les recherches, visités et vévilications necessaires pour en constater l'exactitude. Les conducteurs seront tenus de soufirir et même de faciliter toutes les opérations relatives aux dies vérifications.

Tout objet soumis à l'octroit qui, nonobstant l'interpellation faire par les préposes, serait introduit sans avoir été déclaré, ou sur une déclaration faire sur les véultres, chevaux et autres moyens de transport, seront gealement saisis, à défaut, par les confrevenants, de consigner le maximum de l'amende preponcée par l'article préposes ne pourront, sous pelne de destitution, l'es préposes ne pourront, sous pelne de destitution, l'es préposes qui contienent les vérifications et dégustation, que les quantités ri-goursussement saisis, à défaut, par les confrevenants des recréariat de la Mairie. La liqueur alus extraite sera remise dans le fit ou jetée si l'introduction ne peut avoir lieu.

Art. 6. — Il est défendu aux employes, sous peune de destitution et destinution et destinution et de recréariat de la destinution de mentre destinution destinution et destinution destinution destinution et dest

Aout. Les présents tarif et règlement seront affichés dans l'in-térieur et à l'extérieur desdits bureaux. II. — Perception sur les objets venant de l'extérieur.

misc dans le fôt ou jetée si l'introduction ne peut avoir lieu.

Art. 6. — Il est défendu aux employés, sous peine de destitution et de tous dommages et intérêts, de faire usage de la sonde dans la visite des malles, caisses et baitots annoncés contenant des étoffes, linges et autres objets susceptibles d'être endommagés.

Dans ce cas, coanne dans tous ceux ou le contenu des caisses en bajots serait inconnu et ne pourrait être vérifié immédialement, la vérification en sera faite dans les emplacements à ce destinés et détermines par l'autorité locale.